



**Décision CODEP-CLG-2016-025447**  
**du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 24 JUIN 2016**  
**modifiant la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l'Autorité**  
**de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en**  
**matière de ressources humaines et de gestion des crédits**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 15 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2016-DC-0540 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 modifiée portant délégation de pouvoir au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003070 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 modifiée portant délégation de signature aux agents ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 modifiée portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La décision CODEP-CLG-2016-003071 du 21 janvier 2016 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- I. Au 2°) de l'article 1<sup>er</sup>, les mots : « responsable du secteur de la préparation et du suivi budgétaires » sont remplacés par les mots : « responsable du secteur recettes et préparation et suivi budgétaires » ;

II. Au 4°) de l'article 2, les mots : « Edith MICHELI » sont remplacés par les mots : « Marie-Sylvie BARIDON » ;

III. Le 2°) de l'article 3 est modifié ainsi qu'il suit :

1°) Les mots : « Marie-Ange FAVREAU » sont remplacés par les mots : « Azza GUETIF » ;

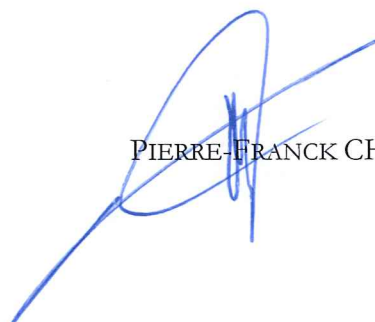
2°) Après les mots : « secteur logistique » sont insérés les mots : « et immobilier ».

## Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le **24 JUIN 2016**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire



PIERRE-FRANCK CHEVET